

Rapport public Parcoursup session 2024

Lycée Alain-Fournier - Classe préparatoire aux études supérieures - Arts

Les données de la formation

Les tableaux suivants permettent de suivre l'évolution du nombre de candidats, par formation et par groupe, depuis ceux qui confirment le vœu jusqu'à ceux qui acceptent la proposition correspondante. Ces tableaux sont déclinés selon plusieurs éléments. Les données de la formation correspondent aux données de la phase principale, calculées au 11 juillet 2024. Elles ne prennent pas en compte les données de la phase de gestion des démissions.

Lycée Alain-Fournier - Classe préparatoire aux études supérieures - Arts (17800)

Rappel des taux appliqués pour cette formation

Taux minimum de candidats boursiers fixé par le recteur : 21%

Synthèse des candidatures, classements et admissions

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée Alain-Fournier - Classe préparatoire aux études supérieures - Arts (17800)	Jury par défaut	Tous les candidats	24	181	90	90	15

Suivi des candidats par sexe

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Sexe	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée Alain-Fournier - Classe préparatoire aux études supérieures - Arts (17800)	Jury par défaut	Tous les candidats	Féminin	141	79	79	12	80 %
			Masculin	40	11	11	3	20 %
			Total	181	90	90	15	100 %

Suivi des candidats par type de baccalauréat

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
Lycée Alain-Fournier - Classe préparatoire aux études supérieures - Arts (17800)	Jury par défaut	Tous les candidats	Baccalauréat Général	Sans mention	42	8	8	0	0 %
				AB	53	30	30	3	23,1 %
				B	39	30	30	6	46,2 %
				TB	21	15	15	4	30,8 %
				Total	155	83	83	13	100 %
			Baccalauréat Technologique	Sans mention	4	0	0	0	0 %
				AB	4	2	2	1	100 %
				B	2	2	2	0	0 %
				Total	10	4	4	1	100 %
			Baccalauréat Professionnel	Échec au bac	1	0	0	0	
				Sans mention	3	1	1	0	
				AB	1	0	0	0	

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Type de bac	Mention au bac	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
								Nombre	Pourcentage
				B	4	0	0	0	
				TB	1	0	0	0	
				Total	10	1	1	0	
			Diplômes étrangers équivalents au bac	Sans mention	4	1	1	1	100 %
				Total	4	1	1	1	100 %
			Autres diplômes de niveau bac	Sans mention	2	1	1	0	
				Total	2	1	1	0	

Suivi des candidats par profil

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Profil	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Candidats ayant accepté la proposition	
							Nombre	Pourcentage
Lycée Alain-Fournier - Classe préparatoire aux études supérieures - Arts (17800)	Jury par défaut	Tous les candidats	En terminale	150	78	78	12	80 %
			En réorientation	12	7	7	1	6,7 %
			Non scolarisés	15	4	4	1	6,7 %
			Scolarité étrangère	3	1	1	1	6,7 %
			Autres	1	0	0	0	0 %
			Total	181	90	90	15	100 %

Suivi des candidats par choix d'enseignements de spécialité en série générale et technologique, ou par spécialité en série professionnelle

Les données de ces tableaux ont été calculées en prenant en compte tous les candidats qui ont suivi une scolarité française en terminale générale, technologique ou professionnelle depuis l'année scolaire 2020-2021.

Formation d'affectation	Jury	Type de bac	EDS 1 & EDS 2 / Spécialité	Nombre de candidats qui ont confirmé le vœu	Nombre de candidats classés (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats en position de recevoir une proposition d'admission (parmi ceux qui ont confirmé le vœu)	Nombre de candidats qui ont accepté la proposition
Lycée Alain-Fournier - Classe préparatoire aux études supérieures - Arts (17800)	Jury par défaut	Baccalauréat Général	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Technologique	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				
		Baccalauréat Professionnel	À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.				

Répartition des candidats de la série générale, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série technologique, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leurs doublettes d'enseignements de spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Répartition des candidats de la série professionnelle, à différentes étapes de la procédure, en fonction de leur spécialité

À noter : Les données ne sont pas statistiquement significatives. Elles ne sont pas affichées.

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats des EAF ; ensemble des résultats et progressions dans les disciplines des deux dernières années d'enseignement suivies ; notes du Baccalauréat selon la situation du candidat.	Notes, appréciations et observations des Bulletins et Fiche Avenir, notes obtenues au Baccalauréat (pour les candidats bacheliers), notes des deux dernières années d'enseignement suivies (pour les candidats bacheliers).	Important
	Ensemble des résultats et progressions dans les disciplines artistiques des deux dernières années d'enseignement suivies ; notes du Baccalauréat selon la situation du candidat.	Notes, appréciations et observations des Bulletins et Fiche Avenir, notes obtenues au Baccalauréat (pour les candidats bacheliers).	Très important
	Résultats et progressions dans les disciplines des deux dernières années d'enseignement suivies ; notes du Baccalauréat et du Grand Oral selon la situation du candidat.	Notes, appréciations et observations des Bulletins et Fiche Avenir, notes des deux dernières années d'enseignement suivies (pour les candidats bacheliers).	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Compétences en matière de communication orale et écrite.	Résultats des EAF ; notes, appréciations et observations des Bulletins en Lettres, Philosophie, Histoire-Géographie, Langues ; notes obtenues au Baccalauréat dans ces disciplines ; Projet de formation motivé et Notes d'intention du Dossier de pratique plastique personnelle.	Très important

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
	Compétences et connaissances culturelles et artistiques.	Résultats, appréciations et observations dans les éventuels enseignements artistiques suivis (Arts plastiques, Histoire de l'art, Musique, Théâtre, Danse) et au Baccalauréat dans ces disciplines, Projet de formation motivé, Activités et centre d'intérêt, Dossier de pratique plastique personnelle.	Essentiel
	Compétences plasticiennes.	Résultats, appréciations et observations dans les éventuels enseignements des Arts plastiques ou dans l'enseignement des Arts appliqués des voies technologiques et professionnelles, ainsi qu'au Baccalauréat (pour les candidats bacheliers), Dossier de pratique plastique personnelle.	Essentiel
Savoir-être	Curiosité intellectuelle et intérêt culturel.	Projet de formation motivé, Activités et centre d'intérêt, Dossier de pratique plastique personnelle et Notes d'intention.	Essentiel
	Capacité à développer et conduire un projet et un travail en autonomie.	Appréciations et observations des Bulletins portées par les professeurs d'enseignements, artistiques ou non, ayant sollicité cette forme de travail (projet), Fiche avenir, Projet de formation motivé, Activités et centre d'intérêt, Dossier de pratique plastique personnelle.	Très important

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
	Goût pour l'expérimentation, l'engagement personnel, le travail collaboratif.	Appréciations et observations des Bulletins portées par les professeurs d'enseignements, artistiques ou non, ayant sollicité cette forme de travail (projet), Fiche avenir, Projet de formation motivé, Activités et centre d'intérêt, Dossier de pratique plastique personnelle.	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Connaissance et compréhension de la nature, des contenus, des exigences et de l'organisation de la formation.	Projet de formation motivé, Notes d'intention du Dossier de pratique plastique personnelle, participation à la journée portes ouvertes de la formation, participation aux journées d'inclusion de la formation.	Essentiel
	Adéquation du projet d'orientation avec la formation, cohérence et ambition du projet d'orientation.	Projet de formation motivé, Notes d'intention du Dossier de pratique plastique personnelle.	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement et valorisation personnelle, activités artistiques et extra-artistiques.	Activités et centre d'intérêt, Projet de formation motivé, Notes d'intention du Dossier de pratique plastique personnelle.	Important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Les notes obtenues dans une ou plusieurs EDS spécifiques sont prises en compte dans l'évaluation du dossier. Le fait de suivre certains EDS spécifiques est déterminant pour être classé dans cette formation.

Le poids dans l'examen des candidatures donné aux résultats académiques dans certains EDS :

Est supérieur à celui donné à l'ensemble des autres matières.

Quels sont les EDS pris en compte pour l'examen des candidatures ?

Série Générale

- Arts du Cirque Spécialité (EDS)
- Arts Plastiques Spécialité (EDS)
- Cinéma-Audiovisuel Spécialité (EDS)
- Danse Spécialité (EDS)
- Histoire des Arts Spécialité (EDS)
- Humanités, Littérature et Philosophie (EDS)
- Musique Spécialité (EDS)
- Théâtre-Expression dramatique Spécialité (EDS)

Série STD2A

- Analyse et méthodes en design (EDS)
- Conception et création en design et métiers d'art (EDS)
- Désign et métiers d'art (EDS)
- Outils et langages numériques (EDS)

Série STI2D

- Architecture et construction (EDS)

Série S2TMD

- Culture et sciences chorégraphiques (EDS)
- Culture et sciences musicale (EDS)
- Culture et sciences théâtrale (EDS)
- Pratique chorégraphiques (EDS)
- Pratique musicale (EDS)
- Pratique théâtrale (EDS)

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Disposer de compétences et de connaissances culturelles, littéraires et artistiques. Disposer de compétences plasticiennes. Disposer de compétences en matière de communication orale et écrite afin de pouvoir présenter et argumenter une démarche et une pratique artistiques. Avoir développé au cours de sa scolarité ou dans le cadre personnel une capacité à la conduite d'un projet (notamment artistique et culturel) et au travail en autonomie.

Attendus locaux

Disposer de capacités à s'engager dans une démarche personnelle, de proposer des réponses plastiques, en deux et en trois dimensions, à des questionnements artistiques. Être en mesure de choisir ses propres moyens d'expression en fonction d'un projet, d'expérimenter des langages plastiques et des techniques au service de ses intentions.

Disposer de connaissances sur les grands courants et les principales oeuvres de l'Histoire de l'Art ; comprendre leurs enjeux artistiques et culturels. Disposer de capacités à développer et à exposer par oral et par écrit une réflexion personnelle portant sur des oeuvres.

Témoigner de la curiosité pour les formes artistiques et les situations culturelles de différentes époques, comme pour les pratiques et domaines contemporains.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

La CPES-CAAP du Lycée Alain-Fournier est une formation en un an qui accompagne les étudiants dans des choix d'orientation artistiques correspondant à leur projet professionnel et à leur niveau de compétences, dans une construction de leur démarche et de leur dossier artistique.

Cette classe préparatoire artistique présente trois particularités :

* une formation à l'appui d'un contenu articulant fortement théorie et pratique (Pratique plastique, Histoire de l'art, Culture artistique contemporaine, Philosophie, Lettres, Anglais, Culture Scientifique) et des formes pédagogiques diversifiées (ateliers d'initiation, cours magistraux, accompagnement personnalisé sur l'orientation, expositions, conférences, workshop, etc.) ;

* une ouverture sur les différentes pratiques artistiques contemporaines dans leur transversalité (arts plastiques et visuels, arts de la scène et de l'espace, arts du son et de l'écriture) et sur la manière dont elles s'inscrivent dans des domaines de la création et des métiers variés ;

* une coloration spécifique de la formation autour de 4 axes transversaux aux pratiques artistiques contemporaines, appuyés sur nos partenariats :

- un enseignement théorique et culturel en Histoire des arts (9h) permettant de valider un niveau L1 universitaire en département Histoire de l'art ;

- une sensibilisation au spectacle vivant (formation théorique et pratique aux Arts du spectacle, travail de la voix, scénographie, etc.), avec une dizaine de spectacles par an (théâtre, danse, cirque, performances, etc.) ;

- une initiation aux métiers et à la pratique de l'exposition (commissariat d'exposition, régie et médiation) ;

- une approche de la pratique du son dans ses dimensions plasticiennes, musicales, narratives, scénographiques et documentaires.

L'ensemble des candidatures sont examinées, classées, puis retenues par la Commission d'examen des vœux de la CPES-CAAP, à partir des informations et documents déposés sur la plateforme Parcoursup, qu'elle étudie sous l'angle de l'appréciation : - globale du parcours scolaire du candidat (lycéen ou, le cas échéant, étudiant) et, s'il en a eu l'opportunité, de ses engagements, de ses expériences, activités et réalisations péri ou extra-scolaires, en lien ou non avec la formation en CPES-CAAP, exprimés notamment dans la rubrique Activités et centres d'intérêt, mais aussi dans son Projet de formation motivé ainsi que dans son Dossier de pratique plastique personnelle : notamment, à partir du livret scolaire et des évaluations régulières dans l'ensemble des disciplines, de sa Fiche Avenir, de ses résultats dans les éventuels enseignements suivis en Spécialité ou Option, des équilibres et/ou des particularités du parcours du candidat, de ses points forts dans la perspective de la CPES-CAAP, de témoignages d'engagements et d'activités péri ou extra-scolaires qu'il a pu mettre en valeur ;

- du niveau sensibilisation et d'information sur la poursuite d'études supérieures en art : notamment, le niveau de compréhension du candidat de la nature de la formation en CPES-CAAP, de sa capacité à se projeter après l'année préparatoire, des perspectives de concours et de cursus envisagé ;

- de compétences et de connaissances culturelles, littéraires et artistiques : notamment, à partir d'éléments du Dossier de pratique plastique personnelle et du Projet de formation motivé, des appréciations de professeurs dans les disciplines liées à la mobilisation de ces compétences, de témoignages d'une culture personnelle et d'un esprit d'ouverture à la diversité des arts et de la culture ;

- de compétences plasticiennes : ancrées sur le Dossier de pratique plastique personnelle, de la sensibilité des réalisations comme de la singularité qu'elles expriment, en fonction des conditions de développement et de production indiquées, produites seul et /ou de manière encadrée par exemple au sein d'un enseignement ;

- de compétences en matière de communication : notamment, à partir d'éléments liés à la présentation du Dossier de pratique

plastique personnelle et du Projet de formation motivé ;

- de la capacité à développer un projet et un travail en autonomie : notamment, à partir de données dont peuvent témoigner le Projet de formation motivé et le Dossier de pratique plastique personnelle.

Les attendus des CPES-CAAP sont les suivants :

- Disposer de compétences et de connaissances culturelles, littéraires et artistiques : ces compétences peuvent être attestées par les évaluations conduites en classe de première et de terminale : composantes dédiées dans les matières du tronc commun de l'enseignement général, technologique et professionnel, plus particulièrement en français, philosophie, histoire ; culture artistique acquise dans un enseignement artistique, notamment en arts plastiques ou en histoire des arts.
- Disposer de compétences plasticiennes : elles peuvent être attestées de plusieurs manières selon l'offre de formation du lycée — évaluations obtenues dans le cadre d'un enseignement artistique, prioritairement en arts plastiques ou dans l'enseignement spécialisé d'arts appliqués des voies technologique et professionnelle ; dans la participation régulière et attestée à des dispositifs d'éducation artistique et culturelle proposés par le lycée ; pour les élèves n'ayant pu suivre un enseignement artistique au lycée, soit dans une activité artistique attestée en école spécialisée hors éducation nationale ou dans le cadre d'une association agréée, soit dans une pratique artistique autonome qui sera présentée dans le Dossier artistique personnel.
- Disposer de compétences en matière de communication orale et écrite afin de pouvoir présenter et argumenter une démarche et une pratique artistiques : ces compétences peuvent être attestées par les évaluations obtenues dans les matières littéraires, scientifiques ou technologiques ; dans un enseignement artistique au lycée, notamment en arts plastiques.
- Avoir développé au cours de sa scolarité ou dans le cadre personnel une capacité à la conduite d'un projet (notamment artistique et culturel) et au travail en autonomie ; cette compétence importante sera appréciée chaque fois que possible à partir des observations portées par les professeurs d'un enseignement artistique ayant sollicité cette forme de travail (le projet) ; plus largement, au regard de toute situation ayant permis d'évaluer l'engagement, l'investissement et la régularité de l'effort du candidat, y compris dans le cadre de dispositifs d'éducation artistique et culturelle.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Rappels et conseils spécifiques concernant l'Entretien d'admission

Les Entretiens d'admission de la session 2024 ont pu avoir lieu en présentiel ainsi qu'en visioconférence pour les candidats les plus éloignés ou en difficulté pour se déplacer.

Si cet entretien a pour objectif de préciser les motivations du candidat et son projet d'intégration des formations artistiques du supérieur, une connaissance minimum de l'offre de formation en CPES-CAAP, et plus spécifiquement dans l'établissement auquel postule le candidat, est nécessaire pour pouvoir soutenir des arguments témoignant d'un projet réfléchi d'orientation en classe préparatoire artistique.

Une lecture attentive de la description de ces spécificités décrites dans la rubrique de la CPES-CAAP du site internet du lycée Alain-Fournier, un suivi sur les réseaux sociaux et, naturellement, une consultation attentive du Rapport public sont donc fortement recommandées pour appuyer cette argumentation.

Signature :

François LERAY,
Chef d'établissement de l'établissement Lycée Alain-Fournier